

Liminaire CDAS de la Haute-Garonne du 18 juin 2026

Monsieur le président,

Le monde est au bord du précipice, victime de l'orgueil insensé, de la mégalomanie et de la volonté de pouvoir sans limites de certains de ses dirigeants.

La guerre d'invasion de l'Ukraine déclenchée par la Russie dure depuis plus de quatre ans et sa fin ne peut s'envisager que par une négociation de paix... que refuse le pouvoir russe.

Résultat : des centaines de milliers de jeunes ukrainiens et russes continuent d'être enrôlés dans cette guerre absurde pour combattre sur le front et beaucoup y perdent la vie.

La guerre menée depuis le 28 février par les présidents américains et israéliens Trump et Netanyahu contre l'Iran en violation du droit international renforce les logiques mondiales de guerres et de dominations impérialistes.

Encore une fois, les peuples sont les premières victimes de ces politiques guerrières. Après l'Irak, la Libye, la Syrie, le Liban, Gaza... c'est à nouveau la population qui paie le prix du sang et de la misère. Aucune frappe, aucun bombardement, n'apporte la démocratie ni la paix.

La CGT condamne fermement les frappes massives ordonnées par les présidents américains et israéliens contre l'Iran et le Sud-Liban et les représailles de l'Iran envers 8 pays de la région. Elle réaffirme son soutien et sa solidarité avec les iraniennes et les iraniens (dont Trump, Netanyahu et le pouvoir iranien n'ont que faire) qui vivent l'horreur de la guerre et luttent pour leur liberté, la justice et la fin du régime militaro-religieux qui les opprime. Ces actes belliqueux qui menacent la paix dans toute la région et visaient à s'approprier des ressources énergétiques puis à instaurer une domination des États-Unis et de leurs alliés sur le Moyen-Orient ont jusqu'ici échoués et conduit au blocage du détroit d'Ormuz par l'Iran en guise de représailles.

Dans le monde et d'abord en France, cette guerre a des répercussions sur les prix de l'énergie, particulièrement ceux du gaz et du carburant automobile dont l'augmentation de 50 centimes d'euros par litre depuis le 28 février grève sensiblement le reste à vivre de nombreuses familles qui ne peuvent se passer de leur véhicule pour se rendre au travail. Laisser les prix de l'énergie, indispensable à la vie, dépendre uniquement des marchés met la population à la merci des augmentations de prix.

La CGT demande à l'État de prendre le contrôle des prix des carburants en s'appuyant sur l'expertise de la DGCCRF, afin de limiter la spéculation et de garantir l'accès de l'énergie à un prix abordable pour la population, de taxer les profits exceptionnels des grands groupes et d'utiliser cet argent pour financer des services publics utiles au bien commun.

Les entreprises du CAC 40 ont versé 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2025, nouveau record, soit une hausse de 55% en quatre ans.

Dans le même temps, la crise inflationniste a mis à mal le monde du travail : le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs a diminué de 3,5 % entre 2021 et 2025. Ces chiffres attestent des inégalités criantes en France et appellent à une meilleure répartition de la richesse produite.

La responsabilité des gouvernements successifs dans cette situation est manifeste

lorsque près de 200 milliards d'euros sont octroyés aux entreprises sans contrôle ni contrepartie de leur utilisation et que les plus fortuné·es ne sont pas mis·es à contribution à la hauteur de leurs moyens (refus de la taxe Zucman) ce qui ampute les ressources dont pourrait disposer l'État.

Pour rétablir la justice fiscale, il est essentiel de revenir sur ces largesses accordées aux entreprises et d'imposer plus justement les plus aisé·es mais aussi d'augmenter les salaires pour un partage des richesses plus favorable au monde du travail. Quand les prix augmentent, les salaires doivent suivre, sinon le niveau de vie diminue. La CGT revendique l'indexation de l'ensemble des salaires (et pas seulement du SMIC) sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie et faire face aux dépenses indispensables, y compris celles liées à l'énergie car le travail doit permettre de vivre dignement et de subvenir à ses besoins.

En ce qui concerne la Fonction publique, tous ses actes confirment que le gouvernement a pour ligne directrice sa destruction. Ce qu'il appelle « gestion des ressources humaines » est, dans les faits, une politique d'épuisement organisé : gel des salaires, suppressions de postes, charges de travail croissantes, carrières qui n'avancent plus... Et ce qu'il présente comme des « réformes » ou des « simplifications » n'est qu'une succession de dispositifs techniques destinés à gérer les conséquences d'un désengagement de l'État, sans jamais traiter les causes.

La CGT refuse cette logique et d'avaliser une érosion du statut et des droits des agent·es. Le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2023 (après l'avoir déjà été entre 2010 et 2016 puis entre 2017 et 2022). Depuis, chaque agent·e public travaille pour le même salaire pendant que le coût de la vie augmente. Les grilles de rémunération au 1^{er} janvier 2027 seront identiques à celles de janvier 2024 puisqu'il n'y aura pas de revalorisation générale en 2026. Pour la CGT, cela s'appelle une baisse de salaire programmée, et c'est un choix politique, en aucun cas une fatalité.

Au 1er juin 2026, le SMIC a été revalorisé de 2,4 % pour s'établir à 1 867 € brut mensuel. Dans le même temps, le traitement indiciaire minimum de la Fonction publique reste figé à l'indice majoré 366 : 1 802 € brut. L'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un traitement égal au minimum légal. Il est contraint de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents de catégorie C, adjoints administratifs, agents techniques, d'animation, pour que leur traitement ne soit pas inférieur au SMIC.

Cette indemnité n'est pas une revalorisation mais un simple colmatage. Chaque nouvelle hausse du SMIC sans revalorisation équivalente du point d'indice accentue l'écrasement des grilles, réduit les écarts entre catégories, et détruit toute perspective de carrière. Le gouvernement remplace une politique salariale par une pile d'indemnités correctrices. C'est la négation même du sens du statut qui garantit une fonction publique de carrière.

Le gel détruit également la valeur de l'avancement. En catégorie C1, cinq ans d'ancienneté rapportent 24 € brut par mois. En C2, cinq ans de carrière : 44 € brut. En B1, quatre ans d'avancement au premier grade : 19 € brut. Des sommes qui ne compensent ni l'inflation, ni la hausse des dépenses contraintes, ni la pénibilité des métiers.

La GIPA, que la CGT n'a jamais cautionnée, avait été conçue précisément pour protéger les agents d'un gel prolongé du point d'indice. Alors qu'elle constituait un filet de sécurité nécessaire, elle n'est plus versée depuis 2024.

Et ce n'est pas tout. Depuis le 1er mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire sont indemnisés à 90 % du traitement contre 100 % auparavant. Le jour de carence demeure. Le maintien d'un jour de carence et la décote sur les arrêts maladie constituent toujours une double peine imposée aux agents malades. Ces mesures

frappent d'abord les bas salaires et les métiers usants, celles et ceux dont le corps paie le prix de conditions de travail dégradées. Elles ne protègent pas la santé publique et elles sanctionnent la maladie.

À cela s'ajoutent les 3 119 suppressions de postes inscrites au budget 2026.

La mécanique est simple et brutale : moins de personnels, des salaires gelés, des charges en hausse. Le résultat est inévitable : épuisement professionnel, perte de sens, démissions silencieuses, difficultés de recrutement qui s'aggravent d'année en année.

Dans nos administrations Financières, la situation n'est pas enviable.

La CGT Finances dénonce le sous-effectif chronique des administrations du ministère, qui provoque une dégradation du service rendu et des conditions de travail. Elle demande un plan ministériel de qualifications qui reconnaisse les qualifications acquises par les personnels.

À la DGFIP, 38 000 postes ont déjà été supprimés depuis sa création, et cela continue ! Ces suppressions dégradent les conditions de travail et d'encadrement.

Le taux de suicides à la DGFIP est le double de celui de la population et le plan d'action 2025-2027 de la direction générale au lieu de s'attaquer aux causes n'est axé que sur la prévention individuelle.

À la DGDDI, Macron a annoncé un plan massif sans aucune traduction en termes d'effectifs. Pire encore, c'est un coup de poignard dans le dos de tous les collègues douaniers avec l'annonce du projet de loi RIPOST. Présenté par le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez, en mars 2026, ce projet prévoit dans son article 9 de confier les pouvoirs douaniers aux policiers et aux gendarmes. Ils disposeront des prérogatives douanières en matière de fouilles, de bagages et de véhicules sur le territoire douanier (ports, gares internationales, aéroports, zones frontalières maritimes et terrestres). Et, pendant ce temps-là, le métier des forces intérieures sera délaissé. Pourtant, l'actualité " brûlante " et cruelle nous ramène à une triste réalité qui remet sur le devant de la scène une de nos principales préoccupations : le manque de moyens humains dans les services publics, aggravé par les différentes réformes de ces dernières années (réforme de la carte judiciaire débutée en 2007, réforme de la Police nationale en 2024). On voit le résultat ! C'est sans compter sur ce gouvernement irresponsable qui s'acharne à préserver ces dysfonctionnements. L'article 9 du projet RIPOST doit être abandonné sous peine d'aggraver la situation en police et gendarmerie. Nos frontières devenues trop poreuses, laissent passer des trafics illicites en tout genre. Il est plutôt temps d'augmenter les effectifs douaniers, de remettre des gens qui savent faire là où leurs compétences sont utiles. Cessons de détruire, sous prétexte de "rentabilité", avec des mesures à moindre coût et dans une constitutionnalité douteuse .

Alors que le besoin de douane est partagé et reconnu, seuls 10% des ciblage sont effectivement contrôlés faute de moyens et de personnels suffisants.

La CGT Finances dénonce la dégradation du dialogue social, particulièrement à la DGFIP et à la DGDDI, où toujours moins de points sont soumis au vote des représentant·e·s des personnels et où les instances deviennent de simples lieux d'information sans possibilité de faire évoluer les projets.

Elle demande la création de formations spécialisées de site dans les cités administratives, sites interministériels placés sous l'égide des préfets et qui dépendent du Ministère de l'Intérieur. Le Ministre David Amiel a donné son accord pour tenter l'expérimentation de formations spécialisées de site mais seulement sur deux ou trois cités administratives.

En ce qui concerne l'action sociale interministérielle, la CGT Finances dénonce toujours la baisse, scandaleuse et catastrophique, de 78 % du budget des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS). Il s'agit d'un véritable plan de liquidation de l'action sociale interministérielle.

S'agissant de l'Action sociale ministérielle, alors que le ministre et le secrétariat général (SG) du ministère se « félicitent du maintien du budget de l'action sociale », la CGT Finances constate que celui-ci diminue, en réalité, compte tenu de l'inflation.

Dans la note d'orientation, il est indiqué que l'action sociale ministérielle se fait avec les moyens financiers déployés. Et c'est bien là, le problème : les moyens financiers octroyés ! Les montants alloués à l'action sociale dépendent de choix budgétaires. Or, l'État se désengage toujours plus du service public et de ses agent·es.

Pour la CGT Finances, le ministère doit se donner les moyens de déployer une véritable politique sociale envers les agent·es et les retraité·es. Elle revendique des prestations d'action sociale qui répondent aux besoins des agent·es de ce ministère, qu'ils soient actif·ves ou pensionné·es.

La CGT Finances le répète depuis des années maintenant, de l'argent, il y en a, et nous n'accepterons pas que l'action sociale ministérielle soit sacrifiée !

S'agissant du rôle de proposition des CDAS, la CGT se réjouit du nombre croissant de remontées de vœux des CDAS. Cependant, elle constate que les réponses du SG ne sont pas à la hauteur.

La CGT Finances s'est opposée à l'augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire pour 2026. Contacté·es par de nombreux collègues, nous avons fait circuler une pétition dont la conclusion est que les agent·es signataires exigent l'abandon de l'augmentation des tarifs de restauration collective ainsi que l'arrêt des fermetures de structures de restauration.

La CGT Finances demande que les fonds issus de la vente (que la CGT a combattue) de nos résidences de vacances soient rapidement utilisés pour la rénovation des résidences restantes, comme cela était prévu. En effet, plus le temps passe, plus le coût des travaux nécessaires augmente, limitant d'autant les capacités d'intervention.

La CGT Finances réaffirme son opposition aux conditions de la mise en place de la Protection sociale complémentaire (PSC) au ministère qui rendent caduques l'accord signé par l'ensemble des organisations syndicales. Le choix d'une start-up dont le modèle économique est basé sur la spéculation est un choix inique, s'appuyant sur une notation du ministère incompréhensible.

De même, en prévoyance, sous le masque de la GMF, c'est bien à un assureur que le ministère a confié notre protection.

Résultat, comme nous le craignons : les services qui ne sont pas à la hauteur, un fonds de soutien aux enfants ayant·es droit sous-doté et une majorité de collègues n'ayant pas souscrit d'option en prévoyance, et donc non bénéficiaires de l'indemnité pour perte de traitement et de salaire.

S'agissant d'Alan, les représentant·es CGT avaient dénoncé, lors de la dernière CPPS (commission paritaire de politique et de suivi) l'absence de réduction pour les agent·es chez les opticien·nes partenaires sur leurs montures alors qu'avec la mutuelle référencée auparavant, ils bénéficiaient d'une réduction de 50 % chez un·e opticien·ne de son réseau ce qui a obligé Alan à renégocier son partenariat pour obtenir une réduction de 15 % sur les montures.

Pour la CGT Finances, ce geste est loin d'être à la hauteur de ce qui existait par le passé, d'autant qu'en matière d'optique Alan ne dispose que de deux partenariats (Krys et Optic 2000), ce qui limite le choix offert aux agent·es. Pour la CGT Finances, en aucun cas il ne

s'agit d'un réseau mais bien d'un partenariat commercial qui permet seulement 15 % de remise contre 50 % auparavant !

Alan se félicite que par un système d'analyse de devis en ligne, les agent-es, avant de débiter leurs soins dentaires, par exemple, puissent connaître le montant de leur reste à charge. La CGT rappelle que cela ne vaut pas une prise en charge avec des tarifs négociés par leur mutuelle santé.

S'agissant de l'absence de réponse ou de réponses de qualité par les opérateur-rices téléphoniques d'Alan aux questions des agent-es, la CGT Finances exige d'Alan une formation suffisante à ses salarié-es pour qu'ils soient capables de répondre aux agent-es en toutes circonstances.

Pour la CGT Finances, il n'est pas concevable qu'un-e agent-e s'entende dire qu'il en connaît davantage sur son contrat que l'opérateur-riche téléphonique d'Alan !

Concernant le contrat de sous-traitance passé par Alan avec la société Filassistance pour des garanties d'assistance minimales aux agent-es, la CGT dénonce l'exclusion scandaleuse des retraité-es affilié-es qui pourtant cotisent au même titre que les actif-ves des bénéficiaires de ce contrat.

Pour la CGT Finances, ce contrat passé avec Filassistance ne permet pas aux agent-es du ministère de bénéficier du même niveau de garanties qu'auparavant. D'autre part, si accéder à un système d'assistance est une avancée (trop limitée), encore faut-il que les agent-es en aient connaissance. La CGT Finances exige qu'Alan informe mieux les agent-es de cette offre et indique sur son application l'accès direct aux coordonnées de Filassistance. Alan se dit prêt à faire évoluer le panier mais le ministère indique que l'assistance est hors panier interministériel et qu'en faisant évoluer le panier de l'assistance, il pourrait y avoir un coût supplémentaire. Sans commentaires !

La CGT Finances a interpellé les représentant-es de GMF-Vivinter sur le faible niveau d'affiliation aux options de prévoyance.

Si 90 % des agent-es affilié-es auprès de l'opérateur référencé auparavant bénéficiaient d'une couverture en cas de congé maladie ordinaire (CMO) de plus de 90 jours garantissant un maintien de leur traitement indiciaire, à ce jour, seulement 52 % des agent-es affilié-es à la GMF bénéficient de cette garantie en ayant opté pour l'une des deux options. Devant cette situation d'échec, GMF-Vivinter et le ministère ont décidé d'informer les agent-es du MEF n'ayant pas adhéré qu'il est encore possible de le faire d'ici le 30 juin.

Si la CGT Finances se félicite de cette nouvelle possibilité offerte aux agent-es de s'affilier, elle demande une analyse du faible niveau d'adhésion actuel aux options afin d'en déterminer les motifs (méconnaissance par les agent-es des conséquences d'un CMO supérieur à 90 jours, coût pour les agent-es de la souscription à l'une des options...).

De même, cette campagne d'inscription devra être analysée à sa clôture en fonction des résultats.

Et que dire de la cyberattaque dont a été victime l'opérateur de tiers payant Almerys qui se traduit par le vol de plus de 15 millions de numéros de sécurité sociale, ainsi que des informations qui y sont associées : état civil (nom, prénom, date de naissance), numéro de contrat ou encore dates de couverture ?

Depuis plusieurs mois, des piratages de données fragilisent un grand nombre de domaines de l'État. Celui concernant l'ANTS (11,7 millions de comptes) était déjà un révélateur des défaillances de sécurité de nombreux sites de l'État. À chaque fois, la CGT alerte et demande des mesures de sécurisation protégeant les données des salarié-es et des retraité-es (données France Travail, attaques sur FICOPA, piratage du site de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur, etc.).

En plus de ces cyberattaques, se pose le problème du Cloud Act autorisant les États-Unis à consulter l'intégralité des données présentes sur des clouds américains.

En 2025, Microsoft France auditionnée par le Sénat a reconnu qu'en tant qu'entreprise d'origine américaine, elle ne pouvait s'opposer aux injonctions des États-Unis visant des données hébergées en France. Dès novembre 2020, en pleine période de Covid, plusieurs associations et syndicats avaient saisi le Conseil d'État pour demander la suspension du partenariat entre l'État et Microsoft, au motif que l'hébergement de données de santé par une entreprise soumise au Cloud Act pourrait entraîner leur transfert aux États-Unis.

Face à ces différentes cyberattaques, l'État travaille même avec la Sécurité sociale afin de sécuriser l'ensemble de ses données via un cloud souverain.

Qu'attend le ministère des Finances pour assurer la sécurisation des données des agent·es ayant opté pour l'opérateur Alan et lui imposer un cloud souverain basé en France, sachant qu'elle héberge les données de ses assuré·es dans un cloud Amazon Web Services, appartenant à Jeff Bezos ? Les agent·es du ministère sont-ils une préoccupation si négligeable dans son esprit ?

Aux Finances, la CGT avait été la seule organisation à interpellier le ministère sur ces questions de sécurisation et de stockage en juillet 2025.

La protection des données des personnels du ministère doit redevenir une priorité ! Pour cela, il faut arrêter la sous-traitance informatique, la dépendance au capitalisme numérique et développer de nouveaux outils numériques souverains.

En ce qui concerne cette instance, la CGT souhaiterait savoir si l'Administration a versé, aux agent·es ayant fréquenté·es le RIA Cité en janvier et/ou en février, le supplément de subvention correspondant au nombre de repas pris durant cette période (cette demande a été inscrite dans le PV du dernier CDAS à l'initiative des représentant·es du personnel). Si ce n'est pas le cas, nous voudrions connaître les démarches entreprises pour y parvenir.

La CGT demande à nouveau que cette compensation soit rétroactive au 2 janvier 2026, date de mise en œuvre de l'augmentation et n'acceptera pas comme réponse que « la rétroactivité n'est pas possible à mettre en place » quand dans le même temps, il est demandé à des agent·es de la DGFIP le reversement dans des délais, très courts, d'indus de rémunération de plusieurs milliers d'euros, par précompte de la rémunération à hauteur de la quotité saisissable. Lorsqu'il s'agit d'un reversement d'un dû de quelques dizaines d'euros aux agent·es, tout deviendrait beaucoup plus compliqué ?

Nous demandons donc à l'administration de mettre en œuvre dans les plus brefs délais la procédure de remboursement des subventions non versées à chacun des rationnaires Finances de la cité administrative au titre des mois de janvier et février 2026.

La CGT renouvelle sa demande, en dépit des refus systématiques passés du président, que les agent·es dont le temps de trajet pour se rendre sur leur lieu de restauration collective est conséquent soient crédité·es d'un quart d'heure les jours où ils s'y rendent. Cette demande concerne aussi les agent·es de la DR des Douanes pénalisés par la décision du conseil départemental de refuser toute convention pour son restaurant.

Concernant les sorties et particulièrement celle de Port Aventura, la CGT tient à rappeler qu'elle s'opposera toujours à ce qu'il soit exigé des agent·es qui vivent dans les conditions matérielles les plus difficiles et proportionnellement plus affecté·es par l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz, carburant...) et de la vie en général, une participation plus importante pour pouvoir accéder à ces activités. Cela concerne tout particulièrement

les agent·es de la 1ère tranche fiscale. Nous rappelons qu'appartient à cette tranche une famille de quatre personnes dont les ressources sont inférieures à 2 000 € par mois composée d'un couple et de deux enfants.

L'année dernière, seule la CGT avait refusé d'avaliser l'augmentation du reste à charge (40 € contre 30 € l'année précédente) des agent·es de cette condition concernant la sortie au Futuroscope. Nos craintes que l'augmentation du reste à charge des agent·es de la 1ère tranche ait pour effet une diminution de la participation des agent·es de cette tranche, faute de budget suffisant, s'étaient révélées fondées puisque seulement 9 agent·es de cette tranche avaient participé à cette sortie contre 14 l'année précédente soit une diminution de 35 %.

La CGT combattra toute proposition ou décision qui conduira à gentrifier l'action sociale dans le département !

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, la CGT revendique une action sociale à la hauteur des besoins de tous (actifs mais également retraités). Pour ce faire, le budget de l'action sociale doit être calculé, a minima, sur 3 % de la masse salariale des actifs et sur 3 % des pensions des retraités sans aucune réserve. Pour permettre à tous les agents des Finances :

- de développer le droit aux vacances ;
- de pouvoir se loger dignement ;
- d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs ;
- d'accéder à une restauration de qualité avec des produits locaux de qualité et bio ;
- d'augmenter la valeur faciale des titres restaurant avec une participation accrue de l'employeur ;
- d'augmenter l'aide à la parentalité ;
- de répondre aux demandes de prêts et d'aide des agents en difficultés.

La CGT sera toujours présente aux côtés des agent·es et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.